

AVIS DES SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

BANQUE DE TUNISIE

Siège social : 2, Rue de Turquie – 1001 Tunis

La BANQUE DE TUNISIE publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 1^{er} trimestre 2022 :

(en K.Dinars)	Du 01/01/2022 au 31/03/2022	Du 01/01/2021 au 31/03/2021	Mars-22	Mars-21	Déc-21
Produits d'exploitation bancaire	151 742	136 234	151 742	136 234	605 016
Intérêts	107 829	104 821	107 829	104 821	441 626
Commissions en produits	17 613	15 982	17 613	15 982	70 481
Revenus du portefeuille commercial et d'investissement	26 300	15 431	26 300	15 431	92 909
Charges d'exploitation bancaire	56 177	54 198	56 177	54 198	227 397
Intérêts encourus	54 937	53 467	54 937	53 467	223 093
Commissions encourues	1 240	731	1 240	731	4 304
Produit Net Bancaire	95 565	82 036	95 565	82 036	377 619
Autres produits d'exploitation	105	142	105	142	1 147
Charges opératoires	35 702	30 721	35 702	30 721	125 700
Frais de personnel (*)	26 869	22 743	26 869	22 743	92 669
Charges générales d'exploitation (*)	8 833	7 978	8 833	7 978	33 031
Structure du portefeuille au bilan			1 163 827	964 988	1 083 221
Portefeuille titres commercial			102 787	0	103 140
Portefeuille titres d'investissement			1 061 040	964 988	980 081
Encours net des crédits ⁽¹⁾			4 885 358	4 746 549	4 925 914
Encours des dépôts			4 810 485	4 420 356	4 634 053
Dépôts à vue			1 751 561	1 607 347	1 589 040
Dépôts d'épargne			1 674 143	1 555 292	1 644 477
Dépôts à terme			1 384 781	1 257 717	1 400 536
Emprunts et ressources spéciales au bilan			395 292	468 995	396 113
Capitaux propres apparaissant au bilan ⁽²⁾			1 103 266	1 020 656	1 103 266

(¹) Chiffres mars 2021 retraités pour les besoins de comparabilité

(¹) L'encours des crédits fin Mars 2022 tient compte des provisions constituées durant la période

(²) Compte non tenu du résultat de la période

NOTES SUR LES INDICATEURS D'ACTIVITE ARRETES AU 31 MARS 2022

1. BASES RETENUES POUR L'ELABORATION DES INDICATEURS TRIMESTRIELS :

La BANQUE DE TUNISIE est un Etablissement de crédit au capital de 225.000.000 dinars. Elle est régie par la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers.

Les indicateurs d'activité sont élaborés conformément aux normes comptables bancaires et aux règles définies par la Banque Centrale de Tunisie en matière de présentation de la situation comptable et des normes prudentielles définies par la circulaire n° 91-24.

2. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :

Les indicateurs d'activité de la BANQUE DE TUNISIE sont établis en application des principes comptables suivants :

2.1. Règle de constatation des intérêts et commissions :

Les intérêts et commissions sont comptabilisés conformément aux règles prévues par la Norme Comptable n°03 relative aux revenus.

2.1.1. La constatation des intérêts :

Les intérêts sont comptabilisés au compte de résultat à mesure qu'ils sont courus sur la base du temps écoulé et du solde restant en début de chaque période.

L'engagement établi entre la banque et le bénéficiaire mentionne les règles de calcul de ces intérêts. Ainsi, les tableaux d'amortissement permettent à la banque de connaître d'avance le montant de ces intérêts. Lorsque le contrat prévoit que le montant des intérêts est indexé sur un indicateur quelconque (généralement le T.M.M.), la connaissance de cet indicateur permet à la banque d'effectuer des estimations fiables de ses revenus.

2.1.2. La constatation des commissions :

Les commissions sont enregistrées selon le critère de l'encaissement. Ainsi, et conformément à la norme sectorielle n°24 :

- Si les commissions rémunèrent la mise en place de crédits (telles que les commissions d'étude), elles sont prises en compte lorsque le service est rendu ;
- Si les commissions sont perçues à mesure que le service est rendu (telles que les commissions sur engagements par signature), elles sont comptabilisées en fonction de la durée couverte par l'engagement.

2.2. Classification des titres et revenus y afférents :

Le portefeuille des titres est composé de :

Titres de transaction : ce sont des titres qui se distinguent par leur courte durée de détention (inférieure à 3 mois) et par leur liquidité.

Titres d'investissement : il s'agit des titres acquis avec l'intention de les détenir durablement. Ils sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais d'achat exclus.

Titres de placement : ce sont les titres qui ne répondent pas aux critères retenus pour les titres de transaction ou d'investissement.

Ces titres sont comptabilisés à leurs valeurs d'acquisition. L'encours présenté dans ces indicateurs est déterminé net des provisions constituées et affectées aux titres d'investissement.

Les revenus du portefeuille des titres sont comptabilisés en tenant compte de la séparation des périodes. Ainsi, les intérêts à recevoir sur les bons du Trésor souscrits sont inclus dans la valeur des titres et constatés en résultat de la période. Les dividendes sont constatés dès le moment où le droit en dividendes est établi.

Les plus-values sur cession des actions sont comptabilisées dans le poste financier « solde en gains et pertes et correction des valeurs sur portefeuille d'investissement »

2.3. Règles de comptabilisation des opérations en devises :

Conformément aux dispositions prévues par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires, ces indicateurs d'activités sont arrêtés en tenant compte des créances et des dettes en devises et de la position de change en devises converties sur la base du dernier cours de change interbancaire du mois concerné. Les gains et pertes de change résultant de la réévaluation de la position de change sont pris en compte dans le résultat de la période.

2.4. Encours des crédits :

L'encours des crédits est présenté compte tenu des créances rattachées et net des agios réservés et des provisions constituées sur les créances douteuses à la fin de chaque période.

2.5. Encours des dépôts :

Les dépôts de la clientèle sont présentés compte tenu des dettes rattachées.

2.6. Emprunts et ressources spéciales :

Les ressources spéciales sont composées des fonds budgétaires et des lignes de crédits extérieures. Elles sont présentées compte tenu des dettes rattachées.

3. FAITS MARQUANTS A LA FIN DU 1^{ER} TRIMESTRE 2022 :

A la fin du 1^{er} trimestre 2022, les indicateurs d'activité ont évolué comme suit :

- **Les crédits à la clientèle** (nets des provisions constituées) ont atteint **4.885.358** mille dinars au 31/03/2022 , contre **4.746.549** mille dinars au 31/03/2021, soit une augmentation de **+2,9%**.
- **Les dépôts de la clientèle** sont en croissance de **+8,8%** passant de **4.420.356** mille dinars au 31/03/2021 à **4.810.485** mille dinars au 31/03/2022. Cette croissance est générée essentiellement par l'augmentation des dépôts à terme de **+10,1%** et des dépôts à vue de **+9%**.
- **L'encours des ressources spéciales** a diminué de **-15,7%** passant de **468.995** mille dinars au 31 Mars 2021 à **395.292** mille dinars au 31 Mars 2022.
- **Les produits d'exploitation bancaire** ont augmenté de **+11,4%** pour atteindre **151.742** mille dinars au 31 Mars 2022 contre **136.234** mille dinars à fin Mars 2021. Cette hausse concerne principalement les revenus du portefeuille commercial et d'investissement **+70,4%**.
- **Les charges d'exploitation bancaire** ont augmenté de **+3,7%** passant de **54.198** mille dinars à fin Mars 2021 à **56.177** mille dinars à fin Mars 2022.
- **Le Produit Net Bancaire** a atteint à la fin du 1^{er} trimestre 2022 un montant de **95.565** mille dinars, contre **82.036** mille dinars à la fin du 1^{er} trimestre 2021, soit une hausse de **+16,5%**.
- **Les charges opératoires** ont augmenté de **+16,2%** pour atteindre **35.702** mille dinars au 31/03/2022 contre **30.721** mille dinars au 31/03/2021.